AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-8-67 673086

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Supplément N° 2 au Bulletin Technique N° 83 d'Août 1967 — 1967-28

AVERTISSEMENTS

V I G N E

Mildiou : Dans les vignes où des foyers de mildiou ont été observés précédemment, ainsi que dans les zones à encépagement tardif (Charentes en particulier), appliquer un nouveau traitement dès réception du présent bulletin.

Black-Rot : Une intervention est nécessaire dans les vignes proches des parcelles incultes, ainsi que dans les vignobles présentant des attaques sur feuillage ou sur grappes.

Le traitement conseillé contre le mildiou sera valable également contre le Black-rot.

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse des pommes et des poires : Renouveler dès à présent la pulvérisation conseillée dans le dernier bulletin dans tous les vergers où la pluviométrie enregistrée ces derniers jours dépasse 20 mm. Dans les autres cas, ce traitement pourra sans inconvénient être repoussé jusqu'au 20 août.

INFORMATIONS

Tordeuse orientale du pêcher : Le vol de Tordeuse est important depuis quelques jours; Protéger les pêches tardives par une application insecticide immédiate dans les vergers où le précédent traitement a été délavé par les pluies. Dans les autres cas, intervenir à partir du 15 août, quand les délais d'utilisation des insecticides avant la récolte le permettent

V I G N E

Oïdium : Poursuivre la protection des vignes dans lesquelles des foyers en cours d'extension sont observés, en particulier en Charente, dans les vignobles gelés au printemps dernier et qui accusent un retard de végétation.

Araignées jaunes : Surveiller attentivement les vignobles et intervenir avec un acaricide d'été uniquement dans les parcelles où les symptômes d'araignées jaunes se manifestent sur les feuilles adultes (sur Sémillon en particulier).

Bordeaux, le 11 Août 1967

Le Contrôleur chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 250